

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 JANVIER 2001

Etaient présents :

Cabinet MOREL-BERTHET: M. MOREL

Conseil Syndical: Mmes CONVAIN, de la ROCHE, PICOT

MM. CARRE, CASTRIC, GRIMAUD, LABROSSE, MAUREL, MAURICE, MEUNIER, NOEL

Membres associés : MM. VANWASSENOVE, WURMSER

Excusés : M CASTRIC

Délégués d'immeuble : Mmes POUCHARD(46-47-48)

MM AUCLAIR (30), BAVIERE (21-21-23), SONCARRIEU (1-2-3)

Copropriétaires : MM. GADENNE, GOURDIN, JINIT

1- Compte rendu de la commission de ravalement

- **La commission de ravalement** s'est réunie à deux reprises pendant la trêve hivernale pour débattre du dossier de consultation des entreprises établi par l'architecte. Ce dossier s'avère incomplet tant au niveau de la forme que du fond et tant au niveau technique qu'administratif. La commission remet en séance un document qui reprend et complète le dossier de l'architecte (lui-même annoté).

Déroulement des opérations à venir :

le 10-01-01 remise du dossier modifié à l'architecte par M MOREL

le 18-01-01 réunion architecte + commission d'appel d'offre

le 25-01-01 remise par l'architecte du dossier d'appel d'offre définitif

le 15-02-01 lancement de l'appel d'offre

le 15-03-01 remise des offres par les entreprises

le 30-03-01 dépouillement des offres et remise d'un rapport sur le choix de l'entreprise retenue

le 02-04-01 présentation du rapport en réunion du conseil syndical

- Deux problèmes doivent être réglés assez rapidement :
 - Où en est-on de la **demande d'autorisation de travaux** (Mairie) pour le ravalement de la résidence ?
 - il faut lancer une consultation afin de missionner un «**coordonateur sécurité** » avant de lancer l'appel d'offre pour les travaux de ravalement pour que le PGC soit intégré dans le dossier d'appel d'offre. Le Cabinet Morel-Berthet présentera des possibilités avant la prochaine réunion.
- La commission demande au syndic de se faire préciser la **définition des parties communes et des parties privatives**. En principe, sont considérées comme parties privatives les loggias, les fenêtres et volets des appartements qu'ils soient accessibles ou non.
- Il est précisé en réunion que toutes les **boiseries** seront traitées au titre de l'opération ravalement sauf si la commission de travaux décide que l'état des boiseries d'un appartement donné ne nécessite pas d'intervention. Ces travaux seront facturés individuellement par le cabinet Morel-Berthet aux propriétaires concernés. Les copropriétaires peuvent réaliser eux-mêmes la peinture des loggias et le vernissage de leurs volets, fenêtres et cadres de fenêtres à condition que ces travaux soient réalisés **avant l'intervention** de l'entrepreneur sur l'immeuble considéré et en respectant un cahier des charges précis (couleurs, nature des vernis).
- Il est décidé en réunion de demander de chiffrer au titre de l'appel d'offre les **options** suivantes :
 - Chiffrage à l'unité de la fourniture et de la pose d'un volet roulant à commande mécanique
 - Chiffrage à l'unité de la fourniture et de la pose d'un volet roulant à commande électrique
 - Chiffrage de la dépose d'un volet roulant
 - Chiffrage de la pose d'un store
 - Chiffrage de la dépose d'un store
- **Les volets métalliques et les volets en plastiques** posent un problème ; doit-on les faire déposer par leurs propriétaires afin de conserver une harmonie dans la résidence ? Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil syndical.

Le compte rendu est diffusé sur la télévision interne OdM TV (canal 68),

Les informations de la Résidence, de la Commune, des Associations, les annonces, les renseignements utiles, sont mises à jour régulièrement.

2- Réunion avec les services publics

- Le Président du Conseil Syndical informe qu'il prendra contact prochainement avec le **Maire** et avec la **gendarmerie**, afin de définir, avec précision, les conditions d'interventions des forces de l'ordre en cas de problèmes dans la résidence. Il semblerait que depuis quelques mois il soit de plus en plus difficile de faire déplacer la Gendarmerie pour des problèmes d'origines extérieures (squats, tapages, graffitis.).

3- Numérotation des places de parkings

- **Les travaux de peinture** des places de parkings ne pourront être entrepris que lorsque le temps le permettra. Deux journées de temps sec et ensoleillé sont nécessaires pour entreprendre ces travaux.

TRI SELECTIF - REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Le tri sélectif ne consiste pas à déplacer le lieu de dépôt des ordures. De trop nombreux Résidents jettent dans les bacs (jaunes notamment) toutes leurs ordures ménagères. Ils génèrent ainsi des odeurs gênantes pour tous et un travail supplémentaire pour le personnel chargé de la collecte.

Les bacs **jaunes reçoivent les déchets recyclables** (en général tous les emballages plastiques, métalliques ou cartonnés) Ces déchets doivent être **débarrassés des restes alimentaires** qui les souillent (inutile de les laver mais dans certains cas un petit rinçage n'est pas superflu).

Dans la mesure du possible essayez de **plier les cartons et écraser les bouteilles** en plastique.

Merci de rincer les récipients en verre (bacs verts).

Les sacs en plastique ne sont pas recyclables, mettez les avec les ordures ménagères.

En cas de doute utilisez les poubelles normales

ATTENTION : Les piles électriques (de tous types) doivent obligatoirement être rapportées chez les commerçants qui mettent à votre disposition des points de collecte.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2001

JM et LM 10/01/2001

Nous remercions les délégués de bâtiments et copropriétaires qui se sont joints à nos débats.

La prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le :

Lundi 5 février 2001 à 20 heures

Nos réunions sont publiques, uniquement pour les copropriétaires

Pour joindre le Conseil : tél. 01 34 62 16 94, fax. 01 34 62 04 32

e-mail : odmtelevision@club-internet.fr

sur simple demande à l'adresse ci-dessus, vous recevrez chaque mois le compte-rendu sur votre e-mail personnel

Le compte rendu est diffusé sur la télévision interne OdM TV (canal 68),

Les informations de la Résidence, de la Commune, des Associations, les annonces, les renseignements utiles, sont mises à jour régulièrement.